VILLE DE SHAWINIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que le comité de démolition créé par la Ville de Shawinigan aux termes de son Règlement SH-705 relatif à la démolition d'immeubles, a été saisi le 28 septembre 2026, d'une demande de permis de démolition complète visant un immeuble situé 3885, 105e Avenue, secteur Shawinigan-Sud et appartenant à 9549-8507 QUEBEC INC.

Le comité de démolition statuera sur cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra le **lundi 23 novembre à 14 heures** à l'hôtel de ville sis au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville. L'ancien dépanneur sera remplacé par une résidence multifamiliale de 15 logements.

Veuillez noter que la présente séance publique remplace celle qui avait été annoncée précédemment pour l'étude de cette demande de permis de démolition.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante :

Service du greffe
Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Ou par courriel au : greffe@shawinigan.ca

Shawinigan, ce 13 novembre 2026

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe